



CONTRAT DE SCOLARISATION - DOCUMENT 3 - FICHE INDIVIDUELLE DE L'ÉLÈVE
Année scolaire 2023-2024

*Cette fiche est essentielle à la bonne prise en charge de votre enfant par le personnel de l'école.
Merci de bien la renseigner et de tenir informée l'équipe enseignante de tout changement de situation en cours d'année scolaire, notamment toute évolution de l'état de santé de votre enfant.*

*photo
de votre enfant
obligatoire*

1. FICHE DE SANTE

Nom de famille	Date de naissance	
Prénom	Lieu de naissance	Département
Classe	Sexe	Nationalité

Numéro de sécurité sociale

Vaccinations (indiquez les dates, ne joignez pas de photocopie du carnet de santé)

DIPHTERIE	Nom du médecin traitant
TETANOS	son numéro de téléphone
POLIOMYELITE	

Régime alimentaire

Autres renseignements utiles concernant...

- la santé de votre enfant :

- le comportement de votre enfant :

Si votre enfant souffre de maladie chronique pour laquelle la prise d'un médicament est indispensable, un rendez-vous devra être pris avec l'enseignante et le Chef d'établissement pour établir conjointement un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Un PAI doit-il être mis en place ?	oui	non
------------------------------------	-----	-----

Il est rappelé que l'équipe enseignante n'est pas autorisée à administrer de médicament à votre enfant.

2. AUTORISATIONS

Nous autorisons notre enfant :

oui non à sortir seul quotidiennement accompagné par :

oui non à participer à toutes les activités pédagogiques, culturelles et sportives organisées par l'école pendant le temps scolaire à pied, à vélo, en car, en bus ou en tramway.

oui non à être photographié ou filmé en activité de classe et en sortie scolaire.

Les enseignants pourront utiliser ces images :

oui non dans le cadre pédagogique de l'école
oui non sur le site internet de l'école <https://ecole-st-vincent.fr>
oui non dans l'application **Educartable**

Nous autorisons le personnel de l'école à prendre, si nécessaire, toutes mesures pour une hospitalisation de notre enfant.

oui non

Dates

Signatures des responsables légaux